

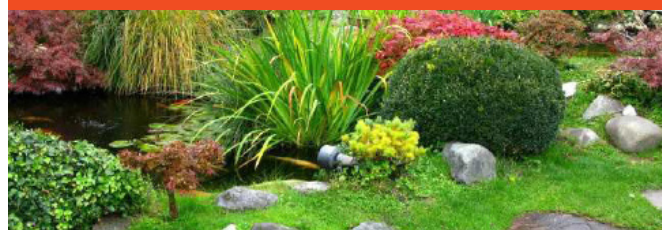
VOTRE CFPPA

Le centre de Marseille se trouve dans un parc de pinède et de jardins méditerranéens, aux pieds du Parc national des Calanques, dans Marseille.

A Valabre le centre se trouve dans un parc forestier proche des villes de Gardanne et d'Aix-en-Provence.

Les apprenants bénéficient sur le site d'un self, de salles informatiques, d'un centre de documentation et de ressources. Par ailleurs, ils sont sensibilisés à l'environnement et au tri des déchets.

Grâce à de nombreux partenariats avec le Parc national des Calanques, la ville de Marseille, la SERAM, la SEM et d'autres, les chantiers écoles sont riches et divers.



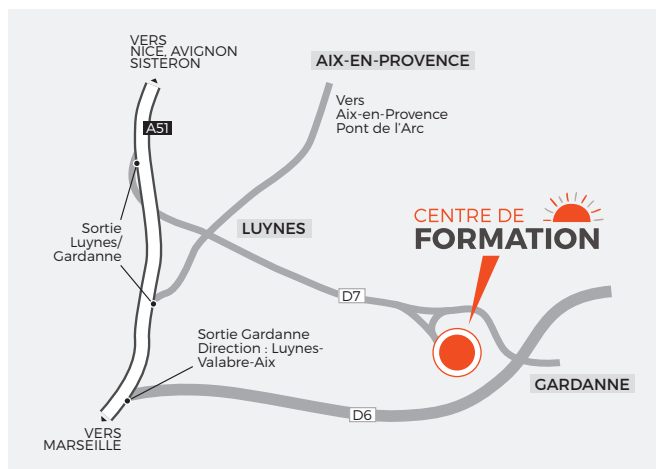
+ LES PLUS DU CFPPA

- Suivi individualisé, aide personnalisée
- Bonne intégration dans le monde du travail
- Compétences développées par le CFPPA, recherchées par les entreprises
- Une exploitation agricole, support pédagogique et d'expérimentation

■ Le CFPPA est en capacité d'accompagner des publics en situation de handicap (PSH). Pour plus d'information, contactez notre référent handicap :

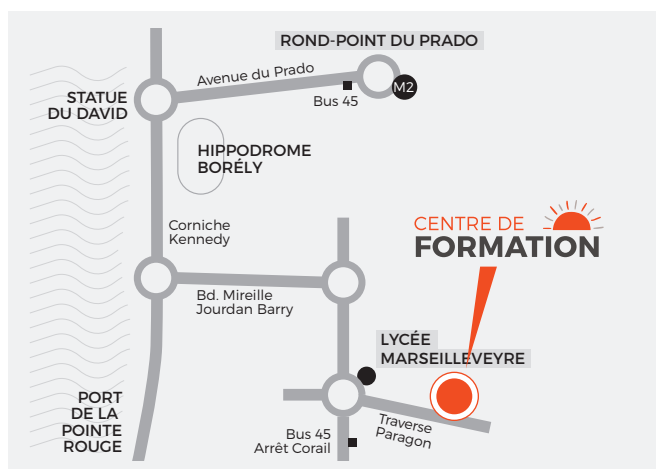
handicap.cfppa.aix-valabre@educagri.fr ou au 04 42 58 46 41

■ La formation se déroule en présentiel.



CFPPA - AIX-VALABRE

Chemin du Moulin fort - 13548 Gardanne Cedex
Tél. : 04 42 58 46 41 - cfppa.aix-valabre@educagri.fr



CFPPA - MARSEILLE

89 Traverse Paragon - CS 30042 - 13272 Marseille cedex 02
Tél. : 04 91 16 78 50 - cfppa.marseille@educagri.fr
www.campusnatureprovence.com

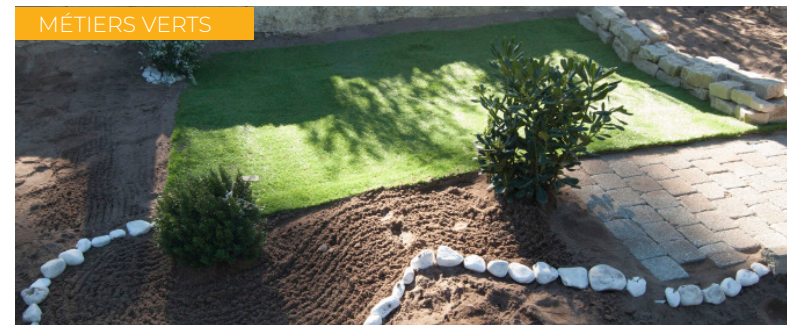
Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !
www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille



CENTRE DE FORMATION

PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES
AIX-VALABRE MARSEILLE

MÉTIERS VERTS



Bac Professionnel

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



FORMATION EN APPRENTISSAGE
Site de Marseille et Valabre





BAC PRO

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



APPRENTISSAGE

RNCP 31691 Certificateur MASA

LIEUX

► **CFPPA de Marseille** (pour les élèves titulaires d'un niveau 3 (CAP / BPA), soit après une seconde Pro ou Générale) : 1^{ère} et Terminale.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Diplôme national validant une formation professionnelle dans le secteur de l'aménagement de l'espace.

Formation offrant la capacité professionnelle agricole permettant :

- L'encadrement de personnel.
- Le développement des structures professionnelles.
- La mise en œuvre de projets en tenant compte des enjeux environnementaux.

Possibilité de poursuite d'études en BTS.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et moins de 29 ans.
- Etre issu d'une classe de 3^{ème} ou être titulaire d'un CAP.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage préparant le Bac Pro en 2 ans (Marseille) ou en 3 ans (Valabre) avec un maître d'apprentissage agréé.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Diplôme national homologué de niveau 4 (Bac et BP) validé par CCF et examen final.

Modalité d'accès : Septembre à Juin.

Durée : l'apprenant suit une alternance entre l'entreprise et le centre de formation (Le nombre de semaines en centre est déterminé à l'entrée en formation par un positionnement, le reste du temps l'apprentissage est réalisé en Entreprise).

Formation théorique et pratique en face à face ou en travail encadré, en salle et sur le terrain.

- Rencontres avec les professionnels.
- Rencontre avec les acteurs de la filière.
- Passage du SST.
- Passage du certificat valant CACES (mini pelle, chargeur).

Méthodes mobilisées : Notre organisme de formation s'engage à mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et les moyens nécessaires à la réussite du diplôme visé. Un Référent Expert dans le secteur garantit la cohérence et le suivi de la progression de chaque participant.

| MODULES | DISCIPLINES |
|--|--|
| Modules Généraux – MG | |
| Module Général 1 - Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde | Français - ESC - Histoire géographie - Documentation |
| Module Général 2 - Langue et culture étrangères | Anglais |
| Module Général 3 - Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques | EPS |
| Module Général 4 - Culture scientifique et technologique | Mathématiques - Biologie/Ecologie - Physique/Chimie - Informatique |
| Modules Professionnels – MC | |
| Module Professionnel 1 - Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers | STAE - Biologie/Ecologie - SESG |
| Module Professionnel 2 - Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager | STAE - SESG |
| Module Professionnel 3 - Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers | STAE - Biologie/Ecologie |
| Module Professionnel 4 - Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers | STAE |
| Module Professionnel 5 - Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers | STAE |

Suivi et évaluations : Le suivi et l'évaluation de la progression et des acquis est réalisé par le Référent Expert pour la formation en centre et le Tuteur pour la période de formation en entreprise.

Tarifs : formation gratuite et rémunérée.

Possibilité de suivre la formation sur une année (sous conditions)

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

Formation d'acteurs du territoire dans une perspective de développement durable, pédagogie de l'alternance tenant compte des acquis en entreprise, suivi individualisé assuré par l'équipe pédagogique tout au long de la formation, mise en projets pédagogiques afin de développer l'autonomie, supports pédagogiques offrant un environnement de formation de qualité, Formation rémunérée dans le milieu professionnel, Bonne insertion dans les entreprises.

AIDES EXCEPTIONNELLES

Pour tout nouveau contrat signé avant la fin d'année civile :

Pour les employeurs

- - de 18 ans : 6000 € | +de 18 ans : 6000 €
- Aide supplémentaire pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap : jusqu'à 4000 €

Pour les apprentis

- Aide au passage du permis de conduire : 500 € (sous conditions)
- Aide pour le 1er équipement: 500 € (sous conditions)

L'apprentissage donne droit à une rémunération selon les grilles nationales en vigueur
Plus d'infos sur la grille de salaire des apprentis :
<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

Le **taux de réussite** des apprentis du BAC PRO AP en apprentissage 2022/2023 sur Marseille est de 100 %

Le **taux d'insertion** professionnelle est de 100%

POUR EN SAVOIR PLUS OU S'INSCRIRE

Contactez-nous par téléphone ou par mail

VALABRE

Tél : **04 42 93 87 44** - cfppa.apprentissage-valabre@educagri.fr

MARSEILLE

Tél : **04 91 16 78 50** - cfppa.marseille@educagri.fr